L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An..... $3 00
Six Mois..... 1 50
Quatre Mois..... 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOHN FRIEDRICH.

NO 74,976, COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

MARDI, LE 2 MAI 1905.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau Nos 832-834 rue Commune—MARDI, le 2 mai 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 13ième jour de mars et signé le 20ième jour de mars 1905, et aussi en vertu d'un ordre daté et signé le 24 mars 1905, homologuant les procédures d'une réunion de famille, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de grande valeur ci-après décrites, à savoir :

1° Superbe propriété commerciale No 1033 et 1035 rue du Canal, entre l'avenue Bienvenue et la rue Bourgogne, comprenant une bâtisse en briques à trois étages avec mansarde occupée par la "Parlor Shoe Store" et autres contenant au rez-de-chaussée un grand magasin et subdivisée en environ 16 chambres au-dessus, le tout plus particulièrement décrit comme suit, à savoir :

Premièrement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la dite ville, désigné par le numéro six dans l'ilet No 61, borné par les rues Canal, Remparts, Douane, maintenant Iberville, et Bourgogne, sur un plan dressé par L. H. Pilié, annexé à un acte passé pardevant David L. McCoy, ancien notaire en cette ville, le 2 mai 1843. Lequel lot mesurant en mesure anglaise vingt six pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent trois pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, connu par les numéros municipaux 1033 et 1035 rue du Canal.

Etant la même propriété qui a été acquise par John Friedrich décédé par achat de Mme Joséphine Adèle Livaudais, femme de Charles Lafitte, d'après un acte passé pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville daté le 16 août 1866. Le titre enregistré dans le Bureau des transferts pour cette paroisse dans le livre 90 folio 719.

Cette splendide propriété est située ainsi que quelque temps sera le centre commercial de la Nouvelle Orléans, comme la ville augmentera, la dotation en importance. La destinée du développement est à l'arrière du fleuve et autres constructions publiques se grouperont autour d'elle dans les cinq ans. Elle est en face du Club Pickwick et à moins d'un ilet du dépôt terminus du France, et mérite bien l'attention du capitaliste qui veut de loin. Vendu sujet au bail des près nts locataires, une copie duquel est enregistré dans le bureau de l'encanteur.

2° La résidence centralement située et commode à 2 étages en bois, couverte en ardoises avec dépendances et grand terrain No 120 rue Marais, entre l'avenue du Canal et la rue Iberville, construite retirée de la rue et contenant galeries sur le devant et dans le fond, grand vestibule, latrines et environ onze chambres, avec dépendance à deux étages avec quatre chambres, hangars, citernes, hydrant, etc. Les terrains sont grands et sont bien distribués donnant du jour et de la ventilation mesurant toutes vingt cinq pieds trois pouces de face par cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur et est plus particulièrement décrit comme suit, à savoir :

(a) Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désignée par les numéros six, sept et huit, de l'ilet No 27 sur un plan dressé par Bourgeois, alors voyer, le 4 décembre 1838 et annexé pour référence à un acte de dépôt en l'étude de Félix de Armas, alors un notaire, le 15 janvier 1839, lesdits lots de terre, mesurant chacun vingt-huit pieds cinq pouces de face à la rue Nord Liberté (autrefois rue Trémé) par cent vingt-sept pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, connus par les Nos Municipaux 117, 119, 121, 123 et 125 rue Nord Liberté.

Etant la même propriété qui a été acquise par John Friedrich, décédé, par achat de Benjamin Roach, d'après un acte passé pardevant Joseph Cavillier, ancien notaire en cette ville, le 15 octobre 1869. Le titre enregistré dans le Bureau des Transferts pour cette paroisse dans le livre 97, folio 237.

Etant près du centre même de la ville, à proximité de la rue du Canal, ces résidences sont toujours louées et ont une grande valeur spéculative.

4° La propriété de résidence et magasin en briques à deux étages, centralement située, Nos 938-942 rue Conti, à l'encoignure de la rue Bourgogne, avec une bâtisse contiguë à deux étages en briques dans le fond, No 328 rue Bourgogne, servant de restaurant, résidences adjointes et détachées, sur la rue Bourgogne, contenant en tout, magasin sur l'encoignure et environ 15 chambres, dans la cour se trouve hangar, citerne, etc., plus complètement décrite comme suit, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé et se trouvant dans cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Barrville et Conti, mesurant en mesure américaine, trente-trois pieds deux pouces de face à la rue Conti, sur une profondeur et façade à la rue Bourgogne, de cent vingt neuf pieds dix pouces entre lignes parallèles, connu par les Nos municipaux 938-942 rue Conti et 328 rue Bourgogne.

Etant la même propriété qui a été acquise par JOHN FRIEDRICH décédé, par achat de Joseph Antoine Schiegel, d'après un acte passé pardevant Edward Barnett, ancien notaire en cette ville, daté le 22 oct 1865.

Titre enregistré dans le bureau des transferts pour cette paroisse dans le livre 29, folio 190.

Aucune situation en cette ville n'a pas de meilleur avenir que cette propriété étant près de la manufacture de chaussures de Rosenberg, les consumers Electric Plant, le Young Men's Gymnastic Club et le Théâtre Lyric, cet ile obtenir une grande valeur dans peu de temps.

5° La résidence simple et magasin en bois couvert en ardoises No 240 rue Mire à l'encoignure de la rue Palmyra, contenant magasin et quatre chambres, cour dans le fond, hangars, etc., plus complètement décrit, comme suit, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située étant et se trouvant dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Mire, Gasquet ou Cleveland, et Galvez désigné par le numéro un, sur un devis ou plan dédit lot de terre et autres fait par Reisgenstein, ancien architecte, et annexé à un acte de vente à Hughes King, passé pardevant Michael Gernon, ancien notaire en cette ville, le 17 juillet 1883, d'après lequel dit devis ledit lot mesurant vingt sept pieds de face à la rue Mire sur une profondeur et façade de cent cent pieds six pouces à la rue Palmire et entre lignes parallèles, connu par le No municipal 240 rue Bud Mire.

Etant la même propriété qui a été acquise par John Fried ich décédé, par achat de Denis Mullen d'après un acte passé par devant James J. Wemlle, notaire en cette ville, le 26 avril 1893. Titre enregistré dans le bureau des transferts pour cette paroisse, dans le livre 148, folio 298.

Cette propriété de choix est dans un district populeux et est certaine d'une augmentation constante de valeur.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en crédit de un et deux ans pour des billets d'acquéreur ou des acquéreurs, spécialement garantis par hypothèques et l'on de vendeur sur la propriété vendue, portant cent (7 0[0) pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq (5 0[0) pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer la collection sur le billet ou les billets. La propriété devant être conservée assurée et la police et les polices là dessus devant être transférées au porteur ou aux porteurs des billets, et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer toutes les taxes d'Etat et de Ville pour l'année 1905, s'il y en a de dues au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, l'acquéreur ou les acquéreurs devant déposer dix (10 0[0) pour cent au moment de l'adjudication pour la vente.

Les actes de vente devant être passés pardevant Robert P. Upton, notaire de cette ville aux frais des acquéreurs.

THOMPSON B. WALKER,
Avocat.

Chambre 413 bâtisse Hennen

26 mars—26—avril 2, 9, 16, 23, 30 & date

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES DU PREMIER ET TROISIEME DISTRICTS.

PARESPEAR ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—bureau No 802 rue Perdido—

Mandeville Leblanc et al vs les mineurs Montpensier et Antoine Leblanc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 75,401.

MERCREDI, le 3 mai 1905, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé en pleine Cour le 30 mars 1905, et jugement interlocutoire en pleine Cour le 31 mars 1905, par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 473 borné par les rues Bertrand, Bouvar, Gravier et Perdido, mesurant quinze pieds un pouce et trois lignes et demie de face à la rue Bertrand par cent vingt deux pieds et sept pouces entre lignes parallèles, ladite propriété étant la moitié d'un lot de terre désigné par le numéro 9 et se trouvant plus près de la rue Perdido d'après un plan fait par C. A. Hedin, architecte, le 28 mai 1850, déposé dans le bureau de T. O. Starck, ancien notaire en cette ville, comme plan No 9.

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le No 542 rue Bertrand.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 375, borné par les rues Romparte, Française, Toure et St Claude, désigné par le No 2 d'après un plan partiellier fait le 24 juillet 1848 par J. A. d'Hémécourt, et annexé à un acte pardevant Amédée Ducatel, ancien notaire en cette ville; ledit lot mesure, en mesure américaine, trente et un pieds, onze pouces et huit lignes et demie de face à la rue Française par une profondeur de soixante trois pieds onze pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en crédit d'un an, ou un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt de huit pour cent par an de la date d'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale, lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue et toutes autres garanties usuelles; l'acquéreur sera tenu d'assurer les améliorations pour leurs pleines valeurs, jusqu'au paiement parfait et final des dits billets et transférer les polices aux porteurs des dits billets, et finalement de payer les frais d'avocat au taux de 5 0[0 en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant desdits billets ou en partie, l'acquéreur de rembourser en sus du prix de l'adjudication les primes d'assurances non expirées et assumer les taxes pour l'année 1905 et déposer au moment de l'adjudication avec l'encanteur 10 0[0 de son enchère.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire aux frais de l'acquéreur.

Jerome Meunier, avocat.

2 av—2 9 16 23 30—mai 2

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Joseph F. Neuman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 75,323—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ella Asbury, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Andrew H. Wilson, avocat. 21 av—21 25 30

Succession de George W. Holt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 75,380—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elles en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Annie Manigan, veuve de T. S. Arnaga, tutrice administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL Greffier — Zengel, Thomas & Suthon, avocats. 21 avril—21 25 30

Succession de Mme Sarah J. Cole.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 73,951—Division B—Attendu que Adolph Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Sarah J. Cole décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat. 21 avril—21 25 30

Succession de S. M. Eason.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 73,274—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mabel Eaton Clark, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier — Dinkelspiel & Hart, avocats. 19 avril—19 25 30,

Succession de George ou George A. Norman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,826—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Peter Hoppe exécuteur testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL Greffier.—A. J. Peters avocat. 15 avril—15 19 24

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE WM F. C. DUPLESSIS.

No 75,026—Cour Civile de District—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 11 mai 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 22 mars 1905, par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

Un certain ilet ou carré de terre, situé, se trouvant et étant dans le troisième district de cette ville (autrefois connu comme le faubourg Darcantel), désigné comme ilet No 3220 (autrefois ilet No 56) sur un plan original fait par le voyer de ville, le deuxième jour de mai 1832, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, ancien notaire en cette ville; ledit ilet ou carré de terre est compris entre les rues Tonte (autrefois Union), Bourbon (autrefois Bagatelle), Stephen Girard et Lombard (autrefois Léonidas) ayant, en mesure anglaise, 219 pieds 8 pouces de face à la rue Tonte (autrefois Union), une même façade à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), 209 pieds 8 pouces de face à la rue Stephen Girard, et une même façade à la rue Lombard (autrefois rue Léonidas), et contenant dans lesdites numérotes de 356 à 367 les deux inclusivement.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Adolph Dugué, administrateur public.

9 av—9 16 23 30—mai 7 11

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

IL sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 16ème jour de mai 1905, à midi, par ERNEST A. CARRERE, Encanteur, agissant en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, daté le 14 avril 1905, rendu dans l'affaire de la succession de Mme Ann Cunningham, No 75,610 du dossier de ladite Cour.

Un ilet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent consistant d'un cottage simple, portant le No 529 rue Troisième dans l'ilet borné par la dite rue et les rues Deuxième, Rousseau et St. Thomas désigné comme lot No douze et mesurant 25 pieds 2 pouces de face à la rue Troisième

Pour plus de renseignements et dimensions voyez le plan exposé à la Bourse d'Encan.

Conditions — Comptant. L'acte de vente pardevant B. Cory notaire, aux frais de l'acquéreur incluant les taxes de ville et d'Etat pour 1905.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur No 806 rue Perdido.

16 av—16 23 30, mai 7 14 15 16

Succession de James H. Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 75,991—Division A—Attendu que Mme Bertha Hoet, veuve de James H. Bell, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu James H. Bell, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. A. M. Buchmann, avocat. 20 avril—20 24 30

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

PLACEURS, ATTENTION!

Cottage Simple et Bâtisses dans le Fond, No 2516 rue Erato, entre Robertson et Frenet.

Cottage Double, Nos 1323 et 1325 rue Magnolia, entre Erato et Thalie.

Cottage Double, Nos 2306 et 2307 rue Erato, entre Liberté et Howard.

Successions de John Ryan.

No 75,285 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, 824 rue Commune—JEUDI, le 27 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en vertu d'un ordre de Cour ouverte le 22 mars 1905, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances de cela situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Thalie, Frenet et Locust, désigné par le numéro 13 sur un plan dressé par Hedin & Schwarbaum, voyers, daté le 18 mai 1854 et déposé pour référence en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 192; ledit lot mesurant vingt six pieds, sept pouces et deux lignes de face à la rue Erato sur cent vingt sept pieds, dix pouces, et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Laquelle propriété a été acquise par le dit vendeur par achat de Mme Mary Foote et al, d'après un acte passé pardevant Joe Fabey, ancien notaire en cette ville, le 6 août 1894, enregistré dans le bureau des transferts de cette paroisse dans le livre 154, folio 602.

Les améliorations consistent en un cottage simple connu comme 2518 rue Erato contenant 2 chambres avec bâtisse dans le fond contenant 7 chambres.

2° Un certain lot de terre situé, étant et se trouvant dans le premier district de cette ville, étant le No trois, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Erato, Maunsell, maintenant Magnolia, et la rue Clara, sur un plan du premier district de cette ville, enregistré dans l'Hôtel de Ville dans cette ville. Ledit lot mesurant trente deux pieds de face à ladite rue Magnolia (autrefois rue Maunsell) sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt cinq pieds sept pouces et deux lignes, mesure américaine, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Ladite propriété a été acquise par ledit vendeur par achat de Mme Madeline Fletcher, par un acte passé pardevant Thomas J. Beck, ancien notaire en cette ville, sous la date du 12me jour de décembre 1870.

Les améliorations consistant en un cottage double comme les Nos 1323 et 1325 rue Magnolia, contenant 2 chambres, cuisine, etc., de chaque coté.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Clio, Liberte et Howard, désigné comme lot No "un" de l'ilet No "onze" sur un plan par C. A. Hedin, architecte daté le 21 avril 1851, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire comme plan No 62 et mesurant trente trois pieds, trois pouces de face à la rue Erato, trente-trois pieds, neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du fond, par une profondeur de cent-trois pieds, quatre pouces et quatre lignes sur la ligne la plus près de la rue Liberté, et cent-neuf pieds, cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot No deux. Etant la même propriété qui fut acquise par la 18 vendeur, par achat de la "Mutual Building and Homestead Association", d'après un acte passé pardevant Joe D. Taylor, notaire, le 15 janvier 1889, dûment enregistré dans le bureau des transferts, livre 100, folio 292.

Les améliorations consistant en un cottage double comme comme les Nos 2305 et 2307 rue Erato, contenant 2 chambres, cuisine, etc., de chaque côté.

Conditions—Un tiers au plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0[0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, à 0[0 honoraires d'avocat en cas de poursuites; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1905 l'acquéreur devant aussi payer pour les actes de vente lui transférant la propriété pardevant Geo. Montgomery, notaire.

Hubert M. Amelay, avocat.

26 mars—26—avril 2 9 16 23 24 27

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion pour des Placeurs.

QUATRE ILETS CONTIGUS

Dans le Sixième District, faisant face aux rues Broadway, Pine, Gayoso, Canada, Mire et Yazoo, près de la Place And ben et l'Université Leland.

Successions de Félix Cottrare et Contrare.

No 75,523 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, JEUDI, le 4 mai 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 27 mars 1905, pour le compte de la succession de Félix Cottrare ou Contrare, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

1° Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, situé dans le 6ème district de cette ville, autrefois dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, dans cette partie autrefois connue comme Fribourg, et désigné comme ilet 47, lequel est borné par les rues Broadway, Pine, Canada, Gayoso (maintenant Gén. Lee), d'après un plan annexé à un acte passé pardevant William F. Lewis, ancien notaire, le 28 février 1839, d'après lequel plan ledit ilet est divisé en 20 lots numérotés du No 1 au No 20 inclusivement. Les lots Nos 1, 2, 3 et 4 faisant face à la rue Gayoso et le lot No 1 formant l'encoignure des rues Pine et Gayoso.

Les lots Nos 5 à 14 inclusivement sont contigus et font face à la rue Broadway. Le lot No 5 formant l'encoignure des rues Gayoso et Broadway et le lot No 14 celui des rues Broadway et Canada.

Les lots Nos 15, 16, 17 et 18 faisant face à la rue Canada, et le lot No 18 formant l'encoignure des rues Canada et Pine, et les lots Nos 19 et 20 faisant face à la rue Pine.

2° Dix neuf (19) certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 6ème district de cette ville, autrefois dans la paroisse Jefferson, en cet Etat, et dans l'ilet compris dans les rues Gayoso (maintenant Gen. Lee) et Miro (maintenant rue Spruce), et l'avenue Broadway, désigné comme ilet 42, d'après un plan par L. H. Pilié, C. C., daté 21 janvier 1871, déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, ancien notaire, comme lot No 33, dans le livre des plans No 7, et lesquels dits lots mesurant comme suit:

Les lots Nos 1 et 2 sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Pine, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Pine et Miro. Le lot No 4 mesurant 30 pieds de face à la rue Pine par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 19 et 20 sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Pine, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots 15 à 18 inclusivement sont contigus, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Pine par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 15 formant l'encoignure des rues Pine et Gayoso. Les lots Nos 5 à 8 inclusivement sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Broadway sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les lots 9 et 10 sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Broadway sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les lots 11 à 14 inclusivement sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Broadway sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot 14 formant l'enseignare de l'avenue Broadway et de la rue Gayoso.

3° Une certaine portion ou ilet de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, autrefois dans la paroisse Jefferson dans cet Etat, désigné comme l'ilet 50 sur un devis et un plan et un arpentage par Wm H. Williams, voyer, daté le 17 février 1877 et maintenant en la possession de la "Consolidated Association of the Planters of Louisiana", laquelle dite portion de terre est décrite dans le titre comme étant borné par les rues Broadway, Pine, Canada et Yazoo, mais comme il pourra être vu par référence audit plan ou devis ledit ilet est aussi borné par la rue Claiborne, et a 240 pieds de face à la rue Canada, 268 pieds 8 pouces de face à la rue Broadway, 130 pieds de face à la rue Yazoo, 306 pieds de face à la rue Pine et telle mesure que l'on pourra trouver sur ligne diagonale de la rue Claiborne, de la ligne de la rue Yazoo à celle de la rue Broadway.

4° Une autre portion ou ilet fractionel de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, située dans le Sixième District autrefois dans la paroisse Jefferson, désignée sur le devis ci-dessus référé par le No 55 et est borné par les rues Pine, Yazoo et Claiborne, elle est de forme triangulaire et à 28 pieds 9 pouces de face à la rue Pine par telle mesure qu'en pourra trouver sur la rue Pine, sur la ligne des rues Yazoo et Claiborne, sur la pointe des dites deux rues nommées.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Théodore Cotonio, notaire. Les taxes de 1905 devant être assumées par les acquéreurs; un dépôt de 10 0[0 exigé au moment de l'adjudication.

2 avril—2 9 16 23 30—mai 4

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages Doubles, 2me et 3me Districts.

Aussi

Propriétés à Covington, Lne.

Succession de Mme Sarah Ford, veuve par premier mariage de feu Anthony Deter, Sr., et dernièrement femme de Bernard Fontan, Sr.

No 75,416—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, le 2 MAI 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 28 mars 1905, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, St Louis, Conti et Bompart, étant d'une forme irrégulière, et mesurant en mesure américaine 35 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 106 pieds 4 pouces 4 lignes sur le côté le plus près et parallèle à la rue St Louis et sur l'autre ligne de côté vers la rue Conti par une première profondeur ledit lot de terre a 49 pieds sur une ligne parallèle à l'autre ligne de côté, dans ladite ligne forme à angle droit 7 pieds 4 pouces 4 lignes sur une seconde ligne de profondeur de 56 pieds 4 pouces 4 lignes parallèles à l'autre ligne de côté vers la rue St Louis, la ligne du fond mesurant 27 pieds 9 pouces de largeur, le tout plus ou moins et d'après un plan ou croquis d'arpentage fait par J. A. D'Hémécourt, voyer de ville, daté le 4 septembre 1877 et annexé à un acte passé pardevant Octave De Armas, notaire en cette ville le 2 juillet 1891.

Les améliorations sont désignées par les Nos 427 et 429 rue Bourgogne.

2° Les deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 10 et 11 dans l'ilet borné par les rues Saloème, Canal, Lopez et Iberville (anciennement Dumaine) sur un plan de J. A. d'Hémécourt, mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Lopez sur 101 pieds 8 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux jolis cottages simples désignés par les Nos 114 et 122 rue Lopez.

Sera vendu séparément. Une opportunité d'avoir une gentille petite maison

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, St Philippe et Dumaine, faisant partie du lot situé à l'encoignure des rues Villeré et St Philippe, désigné par le No 3 dudit lot No 62, sur un plan fait par Jos Pilié, alors voyer en cet ville, déposé dans l'étude de Félix De Armas, ancien notaire, comme par acte du 18 août 1824, ledit lot mesurant d'après ledit plan en mesure française 30 pieds de face à la rue Villeré sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, désigné par les Nos 933 et 935 rue Villeré.

4° Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Miro, Galvez, Lapeyrouse et Ovetage, ledit lot est désigné par le No 7 sur un plan déposé dans le bureau de E. Magner, ancien notaire, et mesurant d'après ledit plan 29 pieds 9 pouces 8 lignes de face sur la rue Lapeyrouse sur une profondeur de 125 pieds 4 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois, désigné par les Nos 2113 et 2115 rue Lapeyrouse.

5° Un certain morceau ou portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, se trouvant et étant situé dans la ville de Covington, paroisse St Tammany, Louisiane, et désigné sur un plan de ladite ville comme ilet fractionnel No 17, dans la division de St Jean, moins la portion d'ilet ci-dessus acquise par la veuve Parisy de A. Parisy, le 1er septembre 1888, et étant la même propriété acquise par Bernard Fontan de J. M. Aculie, acte enregistré dans le bureau des transferts, Livre T, page 150, etc., moins la portion vendue à L. B. Roemer, d'après l'acte enregistré dans le Livre B, pages 150 et 151 du Registre des Transferts de la paroisse St Tammany.

Conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance, s'il y en a, plus crédit d'un an ou de 1 et 2 ans, à l'option des acquéreurs, la portion de crédit desdites ventes devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non alienando", et toutes les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, lesdites propriétés devant être assurées par les acquéreurs et les polices d'assurances transférées au porteur ou porteurs des billets, et les acquéreurs devant payer en sus et au-dessus du prix de leur enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en l'année 1905; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Daniel J. Murphy, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

1 av—1 2 9 16 23 30—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Joli Cottage Double,

2621 et 2623 Chippewa,

Entre les rues Troisième et Quatrième.

Le Joli Cottage Simple,

2617 Chippewa,

Entre les rues Troisième et Quatrième.

Le Bon Terrain pour Bâtir,

Chippewa,

Entre les rues Troisième et Quatrième.

Mme Caroline Fischer et Charles Fischer versus Jacob Fischer et als.

No 75,498